

30

## Commission permanente

### Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49961

33 - Insertion

### Soutien du Département aux créateurs et repreneurs d'entreprise bénéficiaires RSA - Association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la décision de la Commission permanente du 20 novembre 2023 portant soutien du Département aux créateurs et repreneurs d'entreprise bénéficiaires du RSA - Association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi ;

## Expose :

La politique du Département d'Ille-et-Vilaine adapte son offre d'insertion à l'ensemble des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active. Ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec le Département, l'association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi intervient depuis plusieurs années, dans l'accompagnement des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active durant les phases de création, de développement ou de cessation de leur activité.

### I. LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION ENTENTE DES GENERATIONS POUR L'ENTREPRISE ET L'EMPLOI

L'association a ainsi pour principales missions :

- l'étude de la viabilité des projets de création d'activité : elle s'engage à aider les porteurs de projets qui souhaitent créer leur activité durant la phase d'émergence. Elle évalue avec le bénéficiaire la viabilité de son projet et le cas échéant l'accompagne dans la formalisation de celui-ci avant de l'orienter vers les partenaires de la création ;
- l'intervention auprès des entreprises en difficulté : l'association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi, par l'intermédiaire de ses conseillers, réalise un ensemble de prestations auprès des entreprises en activité (conseil en organisation et en gestion et assistance pour la comptabilité et la gestion financière) ;
- l'accompagnement vers une sortie positive.

L'association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi s'engage à accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active dont le projet de création d'activité n'est pas viable ainsi que les bénéficiaires ayant cessé leur activité, s'ils le souhaitent, sous la forme d'un retour à l'emploi (définition du projet professionnel, acquisition des techniques de recherche d'emploi).

### II. LE SOUTIEN SOLLICITE

En 2024, l'association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi, par l'intermédiaire de ses trois conseillers dédiés, a réalisé 117 interventions auprès des porteurs de projet et des entreprises en activité. Ces interventions concernent l'aide à la création d'entreprise, le conseil et l'assistance en matière de gestion, l'accompagnement des personnes confrontées aux difficultés de leur entreprise ainsi que l'accompagnement vers un emploi salarié.

Pour l'année 2024, l'association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi sollicite le renouvellement de la participation d'un montant de 15 367 euros. En raison des contraintes budgétaires de la collectivité, le Département propose d'attribuer une participation au titre du fonctionnement de l'association pour un montant de 7 867 euros (soit une diminution de 7 500 euros par rapport à la précédente convention).

## Décide :

- d'attribuer une participation de 7 867 euros à l'association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Entente des générations pour l'entreprise et l'emploi, relative à l'insertion professionnelle des personnes allocataires du revenu de solidarité active,

jointe en annexe;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242828

Pour extrait conforme